Réponse

Tableau de répartition des bénéfices 2026

Bénéfice net		28 875,80
Report à nouveau débiteur		-1 970,00
Bénéfice net à répartir		26 905,80
Réserve légale (800 000 x 10%) – 79 025	975	
Intérêts statutaires 600 000 x 3%	18 000	
Réserve facultative	3 490	
	22 465	22 465,00
		4 440,80
Superdividende (1,40 x 2 000)		800,00
Report à nouveau		3 640,80

Inst. stat. : Actions d'apport 2 000 x 200 DH x 3%= 12 000 (6 DH/action)

Actions de num. : 2 000 x 200 DH x 1/2 x 3%= 6 000 (3 DH/action)

18 000

1191	Résultat net de l'exercice	28 875,80	
1169	R. à N. (S.D.)		1 970,00
1161	R. à N. (S.C.)		3 640,80
1140	Réserve légale		975,00
1152	Réserves facultatives		3 490,00
4455	Act., dividendes à payer		16 920,00
4452	Etat, I.T.A.		1 880,00
	Suivant décision de l'A.G.O.		

Pratique de paie

Monsieur Nabil est un salarié marié qui a deux enfants âgés respectivement de 5 et 8 ans.

Monsieur Nabil vous communique les composantes de sn salaire au titre de décembre :

Traitement de base : 5000

Indemnité de fonction : 1000

Indemnité de déplacement justifié : 500

Indemnité caisse : 200

Allocation familiale : 600

Cotisation CNSS : 214,50

Travail à faire :

1- Calculer le salaire brut
2- Calculer le salaire brut imposable
3- Calculer le salaire net imposable
4- Calculer l'IR brut
5- Calculer l'IR dû

Réponse

1- Calculons le salaire brut :

SB= 5000 + 1000 + 500 + 200 = 6700 DH

2- Calculons le salaire brut imposable :

SBI = SB – éléments exonérés

SBI = 6700 – 500 – 200 = 6000 DH

3- Calculons salaire net imposable

* Déductions :

Frais professionnels = 35% x (SBI – avantages en argent et en nature)

Frais professionnels = 35% X (6000 – 0) = 2100

Charges sociales = 214,5

Salaire net imposable = 6000 – 2100 – 214,5 = 3685,5

4- Calculons l'R brut

IR brut = 3685,5 X 10% -(4000/12) = 35,22

5- Calculons l'IR dû

IR dû = 35,22 – (500/12) x 3 = - 89,78

IR dû = 0

Analyse financière

Eléments	**AI**	**AC**	**TA**	**CP**	**D à T**	**PC**
Total bilan comptable net	**2.220.600**	**2.430.200**	**68.000**	**1.518.800**	**1.652.000**	**1.548.000**
Immobilisations en non- valeur : 35000						

Impôts / subvention d'investissement : 80.000(IS=30%)						
Ecarts de conversion passif (éléments durables) :15000						
TVP facilement cessibles : 40000						
Dividendes : 140000						
Emprunt obligataire à moins d'un an : 120000						
Autres dettes financement à moins d'un an : 80000						
Dettes fournisseur à plus d'un an : 120000						
Dettes autres créanciers à plus d'un an : 25000						
Autres créances financières à moins d'un an : 61000						

Créances client à plus d'un an : 63000						
Autres débiteur à plus d'un an : 35000						
Provision durable pour risques non justifiées : 12000 (IS = 30%)						
Provision durable pour charges de 5000 correspond à une provision pour impôt non déductible exigible en 2010						
le compte client comporte une créance irrécouvrable de 13500 sur un client, cette perte n'a pas été comptabilisée						
Ecarts de conversion actif (éléments circulants) n'est pas couvert par des provisions						

Total bilan financier						

Travail à faire :

1- Remplir le tableau de retraitement et de reclassement
2- Présenter le tableau financier
3- Calculer le FDERG, BFDR et la TN

Solution

Eléments	**AI**	**AC**	**TA**	**CP**	**D à T**	**PC**
Total bilan comptable net	**2.220.600**	**2.430.200**	**68.000**	**1.518.800**	**1.652.000**	**1.548.000**
Immobilisations en non valeur	-35.000			-35.00		
Impôts / subvention d'investissem 80.000x30%				-24.000		+24.000
Ecarts de conversion passif				+15.000	-15.000	
TVP facilement cessibles		-40.000	+40.000			
Dividendes				-140.000		+140.000
Emprunt obligataire à moins d'un an					-120.000	+120.000

Autres dettes financement à moins d'un an					-80.000	+80.000
Dettes fournisseur à plus d'un an					+120.000	-120.000
Dettes autres créanciers à plus d'un an					+25.000	-25.000
Autres créances financières à moins d'un an	-61.000	+61.000				
Créances client à plus d'un an	+63.000	-63.000				
Autres débiteur à plus d'un an	+35.000	-35.000				
Provision pour risques non justifiées				+8.400	-12.000	+3.600
Provision pour charges à moins d'un an					-5.000	+5.000

Créances client irrécouvrable non comptabilisées		-13.500		-13.500		
Ecarts de conversion actif non couvert par des provisions		-3.200		-3.200		
Total bilan financier	**2.222.600**	**2.336.500**	**108.000**	**1.326.500**	**1.565.000**	**1.775.600**

ECI

Vous effectuez un stage au service comptable de l'entreprise « AL FOULKA Menuiserie Moderne » SARL spécialisée dans la fabrication de meubles de maison. Votre chef comptable désire tester vos connaissances comptables. Il vous remet, à cet effet les documents et informations suivants :

A – Extrait de la balance « avant inventaire » au 31/12/2025 :

N°	Comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
2331	Installations techniques	950000	
2340	Matériel de transport	600 000	
28331	Amortissement des inst. techniques		356250
2834	Amortissements du matériel de transport		232000

B- Informations sur les immobilisations :

Immobilisations	Valeur d'origine	Date de mise en service	Mode d'amortissement
Installation techniques	950 000	Début janvier 2022	Amortissement constant
Matériel de transport Camion BERLET (1) Camion VOLVO	 280 000 320 000	 - Début janvier 2022 - A déterminer	Amortissement constant sur 5 ans.

(1) Le camion BERLIET a été cédé le 30/06/2025, à crédit (sur 6 mois) pour 72500 DH. A cette date, seule l'écriture de cession a été constatée.

Travail à faire :

1- Calculer le taux d'amortissement des installations techniques. **(2 pts)**
2- Déterminer la date de mise en service du camion VOLVO. **(2 pts)**
3- a- Calculer les dotations aux amortissements de l'exercice 2019. **(3 pts)**
   b- Enregistrer ces dotations au journal de la société. **(2 pts)**
4- Régulariser la cession du camion BERLIET. **(3 pts)**

C- Etat des clients douteux au 31/12/2025 :

Clients	Créances T.T.C. dont T.V.A 20%	Provisions 31/12/2024	Observations
BAHJA	19200	6400	Au cours de 2025, règlement pour solde de 80% de la créance
KEBIR	29760	…….	Devenu douteux et on espère récupérer 75% de la créance

Travail à faire :

5- effectuer les calculs relatifs à la régularisation des créances douteuses. **(3 pts) :**

clients	Créa.	régl	soldes		P	P	ajustements		créances irrécouvrables	
			TTC	HT			D	R	HT	TVA
BAHJA										
KEBIR										

6- Passer au journal au 31/12/2025 les écritures qui en découlent. **(3 pts)**

Réponse

1- 950000 X t/100 X 36/12 = 356250 Donc : t = 12,5%

2- * Berliet : cumul = 280000 X 20% X 36/12 = 168000

* Volvo : cumul : 232000 – 168000 = 64000

320000 X 20% X n/12 = 64000 Donc n= 12 mois soit janvier 2024

3- a)

- installations techniques : 950000 X 12,5/100 = 118750

- matériel de transport

* Berliet : 280000 X 20% X 6/12 = 28000

* Volvo : 320000 X 20% = 64000

b)

6193 28331 2834	DEA des immobilisations corporelles Amortissements du IT Amortissements du MT annuité de l'exercice	210750	 118750 92000

4-

3481 7513	Créances sur cessions d'immobilisations PC des immobilisations corporelles cession	72500	 72500
2834 6513 2340	Amortissements du MT 280000 X 20% X42/12 VNA des immobilisations corporelles cédées matériel de transport Sortie	196000 84000	 280000

5-

clients	Créa.	régl	soldes		P	P	ajustements		créances irrécouvrables	
			TTC	HT			D	R	HT	TVA
BAHJA	19200	15360	3840	3200	6400	-		6400	3200	640
KEBIR	29760	-	29760	24800	-	6200	6200			

6-

3424 3421	Clients douteux ou litigieux Clients reclassement	29760	 29760
6196 3942	DEPPD de l'actif circulant PPD des clients et CR provision	6200	 6200
3942 7196	PPD des clients et CR Reprises sur PPD de l'actif circulant reprise	6400	 6400
6182 4455 3424	Pertes sur créances irrécouvrables Etat, TVA facturée Clients douteux ou litigieux solde perdu	3200 640	 3840

Comptabilité analytique

1- La tenue de l'inventaire permanent :

a- Se fait une fois durant le cycle d'exploitation ;

b- Se fait deux fois durant le cycle d'exploitation

c- N'est pas obligatoire pour l'entreprise qui tient un inventaire physique

d- Est nécessaire même si l'entreprise tient un inventaire physique

Réponse : b et d

2- Les charges supplétives sont :

a- Charges incorporées en comptabilité analytique pour un montant relativement différent à celui inscrit en comptabilité générale

b- Charges ayant un caractère fictif du moment qu'elles ne sont pas décaissées. C'est pourquoi on ne les comptabilise pas en comptabilité générale

c- Charges enregistrées en comptabilité générale mais qui ne sont pas prises en considération au niveau de la comptabilité analytique car elles sont soit non courantes, soit non liées directement à l'exploitation de l'entreprise

Réponse : b

3- Les charges non incorporables sont :

a- Charges incorporées en comptabilité analytique pour un montant relativement différent à celui inscrit en comptabilité générale

b- Charges ayant un caractère fictif du moment qu'elles ne sont pas décaissées. C'est pourquoi on ne les comptabilise pas en comptabilité générale

c- Charges enregistrées en comptabilité générale mais qui ne sont pas prises en considération au niveau de la comptabilité

analytique car elles sont soit non courantes, soit non liées directement à l'exploitation de l'entreprise

Réponse : c

4- Le seuil de rentabilité correspond :

a- Au niveau d'activité où l'entreprise réalise un bénéfice

b- Au niveau d'activité où le résultat est nul

c- Au niveau où les charges totales sont égales aux produits totaux

D. Au niveau où les charges variables sont nulles

Réponses : B et C

5- Les différences d'inventaire correspondent :

a- À l'écart entre le stock théorique et le stock réel

b- À l'écart entre le chiffre d'affaires et le résultat

c- À un manque ou un excédent constaté lors de l'inventaire

d- À la différence entre charges fixes et charges variables

Réponses correctes : A et C

Mathématiques financières

Q1. Concernant la notion d'intérêt

L'intérêt représente :

A. La rémunération du capital prêté
B. Une pénalité appliquée par la banque
C. Le coût de l'utilisation d'un capital pendant une période
D. La valeur initiale d'un capital

 Réponses : **A et C**

Q2. Dans le cas des intérêts simples :

A. Les intérêts sont calculés uniquement sur le capital initial
B. Les intérêts produisent eux-mêmes des intérêts

C. Les intérêts restent constants si le capital et le taux restent constants
D. Les intérêts augmentent automatiquement chaque année

 Réponses : **A et C**

Q3. La formule de l'intérêt simple est :

A. $I=C\times t\times n$ $I = C \times t \times n$
B. $I=C\times(1+t)n$ $I = C \times (1+t)^n$ $I=C\times(1+t)n$
C. L'intérêt dépend du capital, du taux et du temps
D. L'intérêt dépend uniquement du taux

 Réponses : **A et C**

Q4. La valeur acquise (valeur définitive) correspond :

A. Au capital initial augmenté des intérêts
B. À la somme reçue à l'échéance
C. Au capital diminué des intérêts
D. Au capital initial seulement

 Réponses : **A et B**

Q5. Le taux moyen de plusieurs placements :

A. Est calculé lorsque plusieurs capitaux sont placés à des taux différents
B. Permet de déterminer un taux unique équivalent
C. Est toujours égal au taux le plus élevé
D. Ne dépend pas des capitaux investis

 Réponses : **A et B**

Q6. L'escompte commercial est :

A. Une opération par laquelle une banque avance le montant d'un effet avant son échéance
B. Une réduction accordée sur une facture
C. Une opération liée aux effets de commerce
D. Un impôt bancaire

 Réponses : **A et C**

Q7. L’escompte dépend principalement :

A. Du nominal de l’effet
B. Du taux d’escompte
C. Du salaire du client
D. Du nombre de jours restant avant l’échéance

 Réponses : **A et D**

Q8. Dans la pratique de l’escompte bancaire, la banque prélève :

A. L’escompte
B. Les commissions et frais
C. Le capital de l’effet
D. La TVA du commerçant

 Réponses : **A et B**

Q9. Le taux réel d’escompte :

A. Tient compte du montant réellement reçu par le client
B. Est supérieur au taux nominal d’escompte
C. Est toujours égal au taux nominal
D. Ne dépend pas de la durée

 Réponses : **A et B**

Q10. Le taux de revient d’une opération d’escompte :

A. Inclut l’ensemble des frais et commissions
B. Représente le coût réel de l’opération pour le client
C. Est toujours inférieur au taux nominal
D. Est indépendant des frais bancaires

 Réponses : **A et B**

Q11. L’équivalence de deux effets signifie :

A. Que leurs valeurs actualisées sont égales à une date donnée
B. Qu'ils ont le même montant nominal
C. Qu'ils peuvent être remplacés l'un par l'autre à une date donnée
D. Qu'ils ont la même durée

 Réponses : **A et C**

Q12. L'échéance commune de plusieurs effets :

A. Permet de remplacer plusieurs effets par un seul
B. Simplifie les règlements financiers
C. Correspond toujours à la date la plus proche
D. Ignore les montants des effets

 Réponses : **A et B**

Q13. L'échéance moyenne :

A. Est la date unique équivalente à plusieurs échéances
B. Dépend du montant des effets et de leurs durées
C. Est toujours la moyenne simple des dates
D. Ne dépend pas des capitaux

 Réponses : **A et B**

Q1. Dans le cas des intérêts composés :

A. Les intérêts sont calculés sur le capital initial seulement
B. Les intérêts sont capitalisés à chaque période
C. Les intérêts produisent eux-mêmes des intérêts
D. Le capital reste constant

 Réponses : **B et C**

Q2. La formule fondamentale des intérêts composés est :

A. VA=C(1+i)nVA = C(1+i)^nVA=C(1+i)n
B. VA=C+IVA = C + IVA=C+I
C. La valeur acquise dépend du taux et du nombre de périodes
D. La valeur acquise est indépendante du temps

 Réponses : **A et C**

Q3. Lorsque le temps de placement est un nombre entier de périodes :

A. La formule C(1+i)nC(1+i)^nC(1+i)n s’applique directement
B. Les intérêts sont calculés période par période
C. On utilise obligatoirement l’intérêt simple
D. Le taux doit être annuel uniquement

 Réponses : **A et B**

Q4. Lorsque le temps de placement est un nombre fractionnaire de périodes :

A. On peut utiliser la solution rationnelle
B. On peut utiliser la solution commerciale
C. Le calcul devient impossible
D. Le taux devient nul

 Réponses : **A et B**

Q5. Dans la solution rationnelle :

A. La formule des intérêts composés s’applique à toute la durée
B. Les intérêts sont capitalisés même pour la fraction de période
C. On applique l’intérêt simple pour la fraction
D. Le capital reste constant pendant la fraction

 Réponses : **A et B**

Q6. Dans la solution commerciale :

A. Les périodes entières sont calculées en intérêts composés
B. La fraction de période est calculée en intérêts simples
C. Toute la durée est calculée en intérêts simples
D. Le taux change automatiquement

 Réponses : **A et B**

Q7. Les taux proportionnels :

A. Sont proportionnels à la durée de la période
B. Se calculent par division du taux annuel
C. Produisent toujours la même valeur acquise
D. Sont utilisés dans les intérêts simples uniquement

 Réponses : **A et B**

Q8. Les taux équivalents :

A. Donnent la même valeur acquise pour un même capital
B. Dépendent de la capitalisation
C. Sont obtenus par simple division
D. Produisent toujours des résultats différents

 Réponses : **A et B**

Q9. Pour calculer le taux d'intérêt composé :

A. On utilise la formule de la valeur acquise
B. On peut isoler le taux dans la formule
C. Le taux dépend uniquement du capital
D. Le taux est indépendant du temps

 Réponses : **A et B**

Q10. Le calcul du temps dans les intérêts composés :

A. Peut nécessiter l'utilisation des logarithmes
B. Dépend du capital, du taux et de la valeur acquise
C. Dépend uniquement du capital
D. Est toujours un nombre entier

 Réponses : **A et B**

Q11. La valeur actuelle à intérêts composés :

A. Est l'inverse de la valeur acquise
B. Représente la valeur d'un capital aujourd'hui
C. Est toujours supérieure à la valeur acquise
D. Se calcule en actualisant le capital futur

 Réponses : **B et D**

Q12. La formule de la valeur actuelle est :

A. VA=VF / (1+i)n
B. VF=C(1+i)n
C. La valeur actuelle diminue lorsque le taux augmente
D. La valeur actuelle augmente avec le taux

 Réponses : **A et C**

QCM – Chapitre : Annuités

(Choisir 2 réponses correctes)

Q1. Une annuité est :

A. Une suite de paiements périodiques
B. Un paiement unique effectué à l'échéance
C. Des versements effectués à intervalles réguliers
D. Un intérêt calculé sur un capital

 Réponses : **A et C**

Q2. Les annuités peuvent être utilisées pour :

A. Le remboursement d'un emprunt
B. La constitution d'un capital
C. Le calcul de la TVA
D. La détermination du salaire

 Réponses : **A et B**

Q3. Une annuité constante signifie :

A. Les versements sont identiques à chaque période
B. Le montant des paiements reste fixe
C. Le taux d'intérêt change à chaque période
D. Les paiements sont irréguliers

 Réponses : **A et B**

Q4. Les annuités en fin de période signifient que :

A. Les paiements sont effectués à la fin de chaque période
B. Les paiements sont effectués au début de la période
C. Les intérêts sont calculés avant le paiement
D. Les paiements interviennent après la capitalisation

 Réponses : **A et D**

Q5. Dans une annuité constante de fin de période :

A. Chaque paiement intervient après une période de capitalisation
B. Les intérêts sont calculés avant le paiement
C. Les paiements sont effectués au début de chaque période
D. Le capital diminue progressivement dans le cas d'un remboursement

 Réponses : **A et D**

Q6. La valeur actuelle d'une suite d'annuités correspond :

A. À la valeur aujourd'hui de paiements futurs
B. À la somme actualisée des annuités
C. À la somme simple des annuités
D. À la valeur future des paiements

 Réponses : **A et B**

Q7. La valeur actuelle dépend :

A. Du montant de l'annuité
B. Du taux d'intérêt
C. Du salaire du débiteur
D. De la durée du placement

 Réponses : **A et B**

Q8. Dans une suite d'annuités constantes :

A. Les paiements sont identiques
B. Les périodes sont régulières
C. Les montants changent chaque période
D. Les paiements sont aléatoires

 Réponses : **A et B**

Q9. La formule de la valeur actuelle d'une annuité constante permet :

A. De déterminer le capital équivalent aujourd'hui
B. D'évaluer un emprunt
C. De calculer le salaire d'un employé
D. De calculer la TVA

 Réponses : **A et B**

Q10. Les annuités sont utilisées en finance pour :

A. Les crédits bancaires
B. Les placements financiers
C. Les factures commerciales
D. Les déclarations fiscales

 Réponses : **A et B**

QCM – Les emprunts indivis

(Choisir 2 réponses correctes)

Q1. Un emprunt indivis est :

A. Un emprunt contracté auprès d'un seul prêteur
B. Un emprunt remboursé par plusieurs annuités
C. Un emprunt contracté auprès de plusieurs obligataires
D. Un emprunt sans intérêt

 Réponses : **A et B**

Q2. Dans un emprunt indivis :

A. Le remboursement peut se faire par annuités constantes
B. Le remboursement peut se faire par amortissements constants
C. Le remboursement se fait toujours en une seule fois
D. Le capital n’est jamais remboursé

 Réponses : **A et B**

Q3. Une annuité d’emprunt comprend :

A. Une part d’intérêt
B. Une part d’amortissement du capital
C. Un impôt direct
D. Une commission fiscale

 Réponses : **A et B**

Q4. Dans le remboursement par annuités constantes :

A. L’annuité reste la même chaque période
B. Les intérêts diminuent au fil du temps
C. Les intérêts restent constants
D. L’amortissement diminue chaque période

 Réponses : **A et B**

Q5. Dans le remboursement par amortissements constants :

A. L’amortissement du capital est constant
B. Les intérêts diminuent progressivement
C. L’annuité reste constante
D. Les intérêts augmentent chaque période

 Réponses : **A et B**

Q6. Les intérêts d’un emprunt indivis sont calculés sur :

A. Le capital restant dû
B. Le capital initial seulement
C. Le solde du capital non remboursé
D. La totalité des annuités

 Réponses : **A et C**

Q7. Le capital restant dû correspond :

A. Au capital qui reste à rembourser
B. À la différence entre le capital initial et les amortissements déjà payés
C. À la somme des intérêts restants
D. À la somme des annuités futures

 Réponses : **A et B**

Q8. Le tableau d'amortissement permet de montrer :

A. La répartition entre intérêts et amortissement
B. L'évolution du capital restant dû
C. Le salaire du client
D. Les taxes bancaires

 Réponses : **A et B**

Q9. Dans un emprunt indivis :

A. Les intérêts sont plus élevés au début
B. Les intérêts diminuent progressivement
C. Les intérêts restent constants pendant toute la durée
D. Les intérêts deviennent nuls dès la deuxième période

 Réponses : **A et B**

Q10. Le remboursement anticipé d'un emprunt :

A. Permet de réduire les intérêts futurs
B. Peut entraîner des pénalités
C. Augmente automatiquement le taux d'intérêt
D. Supprime les amortissements

 Réponses : **A et B**

Fiscalité de l'entreprise

QCM 1 : Champ d'application de l'IS

Quelles entités sont obligatoirement soumises à l'Impôt sur les Sociétés au Maroc ?

A. Les sociétés anonymes (SA)
B. Les sociétés à responsabilité limitée (SARL)
C. Les entreprises individuelles
D. Les coopératives exonérées

 Réponses correctes : A et B

QCM 2 : Territorialité de l'IS

Selon le principe de territorialité de l'IS au Maroc, l'impôt est dû sur :

A. Les bénéfices réalisés au Maroc
B. Les bénéfices réalisés à l'étranger par une société marocaine
C. Les bénéfices attribués à un établissement stable au Maroc
D. Les revenus personnels des dirigeants

 Réponses correctes : A et C

QCM 3 : Résultat fiscal

Le résultat fiscal est déterminé à partir :

A. Du résultat comptable
B. Des réintégrations fiscales
C. Du chiffre d'affaires uniquement
D. Des déductions fiscales

 Réponses correctes : A et B
(Le résultat fiscal = résultat comptable + réintégrations − déductions)

QCM 4 : Charges non déductibles

Parmi les charges suivantes, lesquelles ne sont généralement pas déductibles fiscalement ?

A. Les amendes et pénalités
B. Les dépenses personnelles des dirigeants
C. Les salaires versés aux employés
D. Les achats de marchandises

 Réponses correctes : A et B

QCM 5 : Déclarations fiscales

Les sociétés soumises à l'IS doivent :

A. Déposer une déclaration annuelle du résultat fiscal
B. Payer l'impôt en acomptes provisionnels
C. Déposer une déclaration mensuelle de TVA uniquement
D. Déclarer uniquement en cas de bénéfice

 Réponses correctes : A et B

QCM 6 : Acomptes provisionnels

Concernant les acomptes provisionnels de l'IS :

A. Ils sont payés quatre fois par an
B. Ils sont calculés sur la base de l'IS de l'exercice précédent
C. Ils sont facultatifs
D. Ils sont payés uniquement en fin d'année

 Réponses correctes : A et B

QCM 7 : Sociétés exonérées temporairement

Certaines entreprises peuvent bénéficier d'exonérations temporaires d'IS, notamment :

A. Les entreprises exportatrices
B. Les entreprises installées dans certaines zones d'accélération industrielle
C. Les sociétés commerciales ordinaires
D. Les commerces de détail

 Réponses correctes : A et B

QCM 8 : Obligations comptables

Pour déterminer l'IS, les sociétés doivent :

A. Tenir une comptabilité régulière selon les normes marocaines
B. Établir des états de synthèse annuels

C. Tenir uniquement un registre des ventes
D. Déclarer seulement le chiffre d’affaires

 Réponses correctes : A et B

QCM 1 : Opérations imposables à la TVA

Quelles opérations sont soumises à la TVA au Maroc ?

A. Les ventes de biens réalisées par un commerçant
B. Les prestations de services effectuées au Maroc
C. Les salaires versés aux employés
D. Les donations entre particuliers

 Réponses correctes : A et B

QCM 2 : Personnes assujetties à la TVA

Sont assujettis à la TVA :

A. Les entreprises réalisant des opérations imposables
B. Les prestataires de services exerçant de manière indépendante
C. Les salariés
D. Les particuliers sans activité économique

 Réponses correctes : A et B

QCM 3 : Principe de déduction de la TVA

La TVA est déductible lorsque :

A. Elle est mentionnée sur une facture régulière
B. Elle concerne une dépense liée à l’activité imposable
C. Elle concerne des dépenses personnelles
D. Elle est payée en espèces sans facture

 Réponses correctes : A et B

QCM 4 : Opérations exonérées de TVA

Parmi les opérations suivantes, lesquelles peuvent être exonérées de TVA ?

A. Les exportations de biens
B. Certains produits agricoles non transformés
C. Les ventes de biens industriels au Maroc
D. Les prestations de conseil

 Réponses correctes : A et B

QCM 5 : Fait générateur de la TVA

Le fait générateur de la TVA correspond généralement :

A. À la livraison du bien
B. À l'encaissement pour certaines prestations de services
C. À la signature du contrat uniquement
D. À la commande du client

 Réponses correctes : A et B

QCM 6 : Déclaration de TVA

Les entreprises assujetties à la TVA doivent :

A. Déposer une déclaration mensuelle ou trimestrielle
B. Payer la TVA due au Trésor
C. Déclarer uniquement en cas de bénéfice
D. Déclarer une seule fois par an

 Réponses correctes : A et B

QCM 7 : TVA collectée

La TVA collectée correspond :

A. À la TVA facturée aux clients
B. À la TVA encaissée par l'entreprise pour le compte de l'État
C. À la TVA payée aux fournisseurs
D. À la TVA sur les salaires

 Réponses correctes : A et B

QCM 8 : TVA déductible

La TVA déductible correspond :

A. À la TVA payée sur les achats
B. À la TVA récupérable par l'entreprise
C. À la TVA sur les ventes
D. À la TVA sur les pénalités fiscales

 Réponses correctes : A et B

QCM 1 : Revenus professionnels

Les revenus professionnels soumis à l'IR comprennent :

A. Les bénéfices des commerçants
B. Les bénéfices des artisans
C. Les salaires des employés
D. Les pensions de retraite

 Réponses correctes : A et B

QCM 2 : Régimes d'imposition des revenus professionnels

Les revenus professionnels peuvent être imposés selon :

A. Le régime du résultat net réel (RNR)
B. Le régime du résultat net simplifié (RNS)
C. Le régime de la TVA
D. Le régime des salaires

 Réponses correctes : A et B

QCM 3 : Contribuables concernés

Sont soumis à l'IR au titre des revenus professionnels :

A. Les personnes physiques exerçant une activité commerciale
B. Les professions libérales
C. Les sociétés anonymes
D. Les sociétés à responsabilité limitée

 Réponses correctes : A et B

QCM 4 : Résultat imposable

Le résultat imposable d'un revenu professionnel est déterminé à partir :

A. Du résultat comptable
B. Des corrections fiscales (réintégrations et déductions)
C. Du salaire minimum
D. Des charges personnelles

 Réponses correctes : A et B

QCM 5 : Charges déductibles

Parmi les charges suivantes, lesquelles sont généralement déductibles pour déterminer le revenu professionnel ?

A. Les achats nécessaires à l'activité
B. Les loyers des locaux professionnels
C. Les dépenses personnelles du contribuable
D. Les amendes fiscales

 Réponses correctes : A et B

QCM 6 : Obligations fiscales

Les contribuables soumis à l'IR professionnel doivent :

A. Tenir une comptabilité selon le régime choisi
B. Déposer une déclaration annuelle du revenu global
C. Déclarer uniquement en cas de bénéfice
D. Déclarer uniquement la TVA

 Réponses correctes : A et B

QCM 7 : Paiement de l'IR professionnel

L'IR professionnel peut être payé sous forme :

A. D'acomptes provisionnels
B. D'impôt calculé sur le revenu net imposable
C. D'une TVA supplémentaire
D. D'une taxe communale

 Réponses correctes : A et B

QCM 8 : Activités concernées

Les activités générant des revenus professionnels incluent :

A. Les activités commerciales
B. Les activités industrielles
C. Les revenus fonciers
D. Les dividendes

 Réponses correctes : A et B

Droit

11.
Quelle est la durée maximale de la période d'essai pour un employé sous contrat à durée indéterminée (CDI) ?

- A.

15 jours

- B.

1 mois

- C.

1 mois et demi

Réponse correcte(ignoré)

L'article 14 du Code du travail prévoit une durée d'un mois et demi pour les employés, renouvelable une seule fois.

- D.

3 mois

12- Dans quel délai un salarié doit-il fournir un certificat médical pour justifier son absence pour maladie ?

- A.

7 jours

Pas tout à fait

Un délai d'une semaine est jugé trop long et pourrait être considéré comme une absence non justifiée.

- B.

3 jours ouvrables

- C.

24 heures

- D.

48 heures

Réponse correcte

L'article 271 stipule que le salarié doit aviser l'employeur et produire le certificat médical dans les 48 heures suivant l'absence.

13.

Lequel de ces actes est considéré par le Code du travail comme une faute grave du salarié ?

- A.

Le port d'une tenue non conforme mais sécurisée

- B.

La divulgation d'un secret professionnel ayant causé un préjudice

- C.

Un retard de 10 minutes une fois par mois

- D.

Le refus d'exécuter un travail ne relevant pas de sa compétence

14.

En cas de licenciement abusif d'un salarié en CDI, comment est calculée l'indemnité de dommages-intérêts ?

- A.

3 mois de salaire forfaitaire

- B.

1 mois de salaire par année d'ancienneté (plafond 36 mois)

- C.

1,5 mois de salaire par année d'ancienneté (plafond 36 mois)

- D.

12 mois de salaire maximum

15.

Un CDD peut-il comporter une période d'essai ? Si oui, quelle est sa limite pour un contrat de plus de 6 mois ?

- A.

Oui, dans la limite d'un mois

- B.

Non, l'essai est réservé au CDI

- C.

Oui, dans la limite de 3 mois

- D.

Oui, dans la limite de 15 jours

16.

Quelle formalité est obligatoire pour que le licenciement d'un salarié soit considéré comme régulier sur la forme ?

- A.

Une annonce orale devant témoins

- B.

Une lettre de licenciement remise en main propre ou par recommandé

- C.

Un simple appel téléphonique

- D.

Un affichage dans les locaux de l'entreprise

17.

Lors d'une suspension de contrat pour service militaire, le salarié conserve-t-il son droit à réintégration ?

- A.

Oui, l'employeur doit le réintégrer dans son poste ou un poste équivalent

- B.

Uniquement si l'entreprise a plus de 50 salariés

- C.

Non, le contrat est définitivement rompu

- D.

Oui, mais avec une réduction de salaire de 20%

18.

Comment s'exprime l'indemnité de licenciement légale pour les 5 premières années d'ancienneté ?

- A.

192 heures de salaire par année de service

- B.

96 heures de salaire par année de service

Réponse correcte

L'article 53 fixe à 96 heures de salaire le montant annuel pour la tranche allant de la 1ère à la 5ème année.

- C.

48 heures de salaire par année de service

Pas tout à fait

Ce volume horaire est inférieur au minimum légal prévu pour la première tranche d'ancienneté.

- D.

144 heures de salaire par année de service

19.

Le reçu pour solde de tout compte peut être dénoncé par le salarié dans quel délai après sa signature ?

- A.

15 jours

- B.

60 jours

- C.

6 mois

- D.

30 jours

20.

L'employeur peut-il rompre un CDI pendant que le contrat est suspendu pour accident du travail ?

- A.

Non, c'est formellement interdit quelles que soient les circonstances

- B.

Seulement si le salarié commet une faute grave durant sa suspension

Bonne réponse !

Bien que suspendu, si le salarié commet un acte grave (ex: concurrence déloyale), la rupture reste possible.

- C.

Oui, si l'entreprise ferme un département

- D.

Oui, à tout moment sans motif

10.

Quelle est la durée de préavis pour un cadre ayant plus de 5 ans d'ancienneté ?

- A.

6 mois

- B.

2 mois

- C.

3 mois

Réponse correcte(ignoré)

Le décret fixe le délai de préavis des cadres à trois mois au-delà de cinq ans de présence.

- D.

1 mois

9.

Dans quel cas un employeur peut-il rompre un CDD avant son terme sans verser de dommages-intérêts ?

- A.

Pour remplacer le salarié par un CDI

- B.

En cas de faute grave ou de force majeure

Réponse correcte(ignoré)

Ce sont les deux seuls motifs légaux permettant d'interrompre un CDD sans indemniser la partie adverse.

- C.

Si le salarié est moins performant

- D.

En cas de baisse de l'activité

8.

L'indemnité compensatrice de préavis est due lorsque :

- A.

Le contrat est suspendu pour maladie

- B.

Le salarié part en vacances

- C.

Le préavis n'est pas observé par l'une des parties

Réponse correcte(ignoré)

Celui qui ne respecte pas le préavis doit verser à l'autre une somme égale à la rémunération qu'il aurait perçue.

- D.

Le salarié atteint l'âge de 60 ans

7.

Pendant la période de préavis, le salarié a le droit de s'absenter pour recherche d'emploi à raison de :

- A.

Seulement le vendredi après-midi

- B.

1 heure par jour

- C.

Une journée entière par semaine

- D.

2 heures par jour sans dépasser 8h/semaine

Réponse correcte (ignoré)

L'article 48 du Code du travail prévoit ces heures rémunérées pour faciliter la recherche d'un nouveau poste.

6.

En cas de faute grave commise par le salarié, quelle est la procédure concernant le préavis ?

- A.

Le préavis est remplacé par une amende

- B.

Le préavis est maintenu à 1 mois

- C.

Aucun préavis n'est dû

Réponse correcte(ignoré)

La faute grave permet une rupture immédiate sans indemnité de préavis ni de licenciement.

- D.

Le préavis est doublé

5.

Quel est le délai de préavis pour un employé (non cadre) ayant une ancienneté comprise entre 1 et 5 ans ?

- A.

1 mois

Réponse correcte(ignoré)

Le décret n° 2-04-469 fixe à un mois le délai de préavis pour cette tranche d'ancienneté pour les non-cadres.

- B.

2 mois

- C.

8 jours

- D.

15 jours

4.

Durant la suspension du contrat pour maladie, quelle est l'obligation de l'employeur concernant le salaire ?

- A.

Maintenir 50% du salaire

- B.

Verser une prime de compensation

- C.

Le salaire n'est pas dû par l'employeur

Réponse correcte(ignoré)

La suspension du contrat suspend l'obligation de rémunérer ; le salarié doit se tourner vers la CNSS.

- D.

Maintenir 100% du salaire

3.

Laquelle de ces situations entraîne une suspension légale du contrat de travail ?

- A.

Le départ à la retraite

- B.

La mise à pied disciplinaire

Réponse correcte(ignoré)

C'est une sanction qui suspend temporairement l'exécution du contrat et la rémunération.

- C.

La fin de la période d'essai

- D.

La démission

2.

Que devient juridiquement un CDD si le salarié continue de travailler après l'échéance du terme sans renouvellement écrit ?

- A.

Il est transformé en CDI

Réponse correcte(ignoré)

La poursuite du travail au-delà du terme sans contrat écrit entraîne la requalification immédiate et automatique en contrat à durée indéterminée.

- B.

Il devient nul et non avenu

- C.

Il est suspendu

- D.

Il est renouvelé pour la même durée

1.

Quelle est la durée maximale d'un contrat à durée déterminée (CDD) lors de sa première conclusion dans le secteur non agricole au Maroc ?

- A.

24 mois

- B.

6 mois

- C.

12 mois

Réponse correcte(ignoré)

L'article 17 du Code du travail stipule que le CDD peut être conclu pour une durée maximale d'un an, renouvelable une seule fois.

- D.

18 mois